

**RAPPORT RELATIF  
AU PRIX ET A LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT  
  
EXERCICE 2017**



## SOMMAIRE

|       |                                                                                                                                   |    |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1     | PREAMBULE.....                                                                                                                    | 5  |
| 2     | DESCRIPTION DU SYNDICAT .....                                                                                                     | 5  |
| 2.1   | Organisation administrative du syndicat.....                                                                                      | 5  |
| 2.2   | Missions du syndicat .....                                                                                                        | 5  |
| 3     | COMMUNE D'AURICE .....                                                                                                            | 6  |
| 3.1   | Réseaux et ouvrages annexes .....                                                                                                 | 6  |
| 3.2   | Nombre d'abonnés et nombre d'habitants desservis (D201.0).....                                                                    | 6  |
| 3.3   | Desserte et collecte des eaux usées .....                                                                                         | 6  |
| 3.4   | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2B).....                                     | 6  |
| 3.5   | Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement (P 253.2) .....                                                               | 7  |
| 3.6   | Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)..... | 7  |
| 3.7   | Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2).....      | 7  |
| 3.8   | Station d'épuration (step).....                                                                                                   | 8  |
| 3.9   | Bilans de fonctionnement de la step et du SATESE .....                                                                            | 8  |
| 3.10  | Conformité des équipements et des performances de la step .....                                                                   | 8  |
| 3.11  | Boues issues des ouvrages d'épuration.....                                                                                        | 9  |
| 3.12  | Qualité de service.....                                                                                                           | 9  |
| 4     | COMMUNE DE CAUNA.....                                                                                                             | 10 |
| 4.1   | Réseaux et ouvrages annexes .....                                                                                                 | 10 |
| 4.2   | Nombre d'abonnés et nombre d'habitants desservis (D201.0).....                                                                    | 10 |
| 4.3   | Desserte et collecte des eaux usées .....                                                                                         | 10 |
| 4.4   | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2B).....                                     | 11 |
| 4.5   | Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement (P 253.2) .....                                                               | 12 |
| 4.6   | Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)..... | 12 |
| 4.7   | Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2).....      | 12 |
| 4.8   | Station d'épuration (step).....                                                                                                   | 12 |
| 4.9   | Bilans de fonctionnement de la step et du SATESE .....                                                                            | 12 |
| 4.10  | Conformité des équipements et des performances de la step .....                                                                   | 13 |
| 4.11  | Boues issues des ouvrages d'épuration.....                                                                                        | 13 |
| 4.12  | Qualité de service.....                                                                                                           | 13 |
| 5     | COMMUNE DE DOAZIT .....                                                                                                           | 14 |
| 5.1   | Réseaux et ouvrages annexes .....                                                                                                 | 14 |
| 5.2   | Nombre d'abonnés et nombre d'habitants desservis (D201.0).....                                                                    | 14 |
| 5.3   | Desserte et collecte des eaux usées .....                                                                                         | 14 |
| 5.4   | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2B).....                                     | 15 |
| 5.5   | Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement (P 253.2) .....                                                               | 16 |
| 5.6   | Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)..... | 16 |
| 5.7   | Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2).....      | 16 |
| 5.8   | Station d'épuration (step).....                                                                                                   | 16 |
| 5.9   | Bilans de fonctionnement de la step et du SATESE .....                                                                            | 16 |
| 5.10  | Conformité des équipements et des performances de la step .....                                                                   | 17 |
| 5.11  | Boues issues des ouvrages d'épuration.....                                                                                        | 17 |
| 5.12  | Qualité de service.....                                                                                                           | 17 |
| 6     | INDICATEURS FINANCIERS .....                                                                                                      | 18 |
| 6.1   | Fixation des tarifs en vigueur .....                                                                                              | 18 |
| 6.2   | Prix du service d'assainissement (D204.0).....                                                                                    | 18 |
| 6.2.1 | Redevance pour modernisation des réseaux.....                                                                                     | 18 |

|       |                                                                                                                                                                    |    |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 6.2.2 | Evolution du tarif de l'eau assainie .....                                                                                                                         | 19 |
| 6.2.3 | Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (D102.0) .....                                                                                       | 19 |
| 6.3   | Recettes d'exploitation .....                                                                                                                                      | 20 |
| 6.3.1 | Recettes d'exploitation concernant les prestations diverses offertes aux abonnés.....                                                                              | 20 |
| 6.3.2 | Recettes provenant de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) et SPIC (Participation au Service Public Industriel et Commercial)..... | 20 |
| 6.4   | Etat de la dette .....                                                                                                                                             | 20 |
| 6.5   | Durée d'extinction de la dette (P256.2).....                                                                                                                       | 21 |
| 6.6   | Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....                                                                          | 21 |
| 6.7   | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0).....                                                                                          | 21 |
| 6.8   | Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire et des subventions.....                                                             | 22 |
| 6.9   | Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service .....                                                                             | 22 |
| 7     | PRESENTATION TRAVAUX ET PRESTATIONS POUR 2017 - 2018.....                                                                                                          | 23 |

## **1 PREAMBULE**

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat établit un bilan de l'activité pour l'année passée sous la forme d'un Rapport sur le Prix et la Qualité de Service.

Hormis les éléments techniques propres aux ouvrages en place, il met en évidence les résultats généraux tels que les volumes traités en station d'épuration, un bilan financier et la qualité de service auprès des abonnés.

En vertu du décret et de l'arrêté du 2 mai 2007, des indicateurs sont intégrés dans le rapport annuel sous forme d'indicateurs descriptifs (notés D---.) des services et d'indicateurs de performance (notés P---.).

## **2 DESCRIPTION DU SYNDICAT**

### **2.1 Organisation administrative du syndicat**

Le SIEA du MARSEILLON gère la collecte et le traitement des eaux usées pour deux communes : AURICE, CAUNA et AUDIGNON.

### **2.2 Missions du syndicat**

Le SIEAM a pris la compétence assainissement en août 2010 avec pour missions :

- ✓ la maîtrise d'œuvre pour des études de projet de réseaux et de station d'épuration,
- ✓ l'exploitation de tous les ouvrages d'assainissement.

Avec comme prestations assurées dans le cadre du service :

- ✓ gestion du service et application du règlement du service,
- ✓ facturation des abonnements et consommations,
- ✓ gestion des abonnés et accueil des usagers, traitement des doléances des clients,
- ✓ exploitation et renouvellement de l'ensemble des ouvrages :
  - réseaux,
  - postes de relevage et stations d'épuration,
  - installations électriques et informatiques, téléalarme, télésurveillance, et télégestion,
  - canalisations et branchements,
- ✓ réalisation des branchements, petites extensions et déplacements de canalisations ;

### 3 **COMMUNE D'AURICE**

#### 3.1 Réseaux et ouvrages annexes

Les réseaux et ouvrages annexes se décomposent comme suit (plans des réseaux et de la station en annexe 1) :

- ✓ 3 km de réseaux de diamètre Ø 200,
- ✓ 60 regards de visite,
- ✓ 3 postes de relevage,
- ✓ une station d'épuration de 600 équivalents habitants.

#### 3.2 Nombre d'abonnés et nombre d'habitants desservis (D201.0)

| Année                | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|----------------------|------|------|------|------|
| Nombre d'abonnements | 0    | 37   | 58   | 81   |

Sur ce nombre d'abonnés, 12 % sont mensualisés pour la redevance assainissement.

Comme tenu d'une moyenne de 2.2 personnes par habitations, la population desservie est estimée à 178 habitants. A ce nombre, est à ajouter la population non sédentaire que représentent une école, une salle des fêtes et les établissements publics recevant du public.

#### 3.3 Desserte et collecte des eaux usées

- ✓ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) :

Cet indicateur est basé sur le nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte par rapport au nombre potentiel d'abonnés de la zone d'assainissement collectif.

En application d'un zonage des parcelles desservies par l'assainissement collectif, le taux de desserte est de 100 %.

- ✓ Conformité de la collecte des effluents (P203.3) :

Cet indicateur destiné aux installations de plus 2000 EH n'est pas appliqué pour cette commune.

- ✓ Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3):

Aucun déversoir au milieu naturel n'est recensé sur la commune.

#### 3.4 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2B)

Cet indice est basé sur la qualité des informations disponibles sur le réseau et sur exploitation :

| Informations                                                                                                                | Points max. | Points obtenus |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------|
| <b>A - Plan des réseaux</b>                                                                                                 |             |                |
| Existence d'un plan des réseaux                                                                                             | 10          | 10             |
| Procédure de mise à jour du plan annuelle                                                                                   | 5           | 5              |
| <b>B- Inventaire des réseaux</b>                                                                                            |             |                |
| Inventaire des réseaux (linéaire, catégorie, pour 50 % diamètre et matériau)<br>Procédure de mise à jour plan et inventaire | 10          | 10             |
| Informations complètes (matériaux et diamètre) sur plus de 50 % des réseaux                                                 | 1 à 5       | 5              |
| Informations complètes (date de pose) sur plus de 50 % des réseaux                                                          | 0 à 15      | 15             |
| <b>C - Informations complémentaires et interventions sur le réseau</b>                                                      |             |                |
| Informations géographiques (altimétriques) sur au moins 50 % des réseaux                                                    | 10          | 10             |
| Informations géographiques (altimétriques) sur plus de 50 % des réseaux                                                     | 1 à 5       | 5              |
| Localisation et description des ouvrages annexes (postes, ...)                                                              | 10          | 10             |
| Inventaire actualisé annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages annexes                                | 10          | 10             |
| Inventaire des branchements                                                                                                 | 10          | 10             |
| Inventaire de toutes les interventions sur réseau (curage, interventions, ...)                                              | 10          | 10             |
| Programme d'investigations d'auscultation                                                                                   | 10          | 0              |
| Programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement                                                     | 10          | 0              |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                | <b>120</b>  | <b>100</b>     |

La note globale est de 100 sur 120 points potentiels puisque les réseaux ont été posés en 2014 et qu'aucun programme de travaux de renouvellement n'est encore nécessaire.

### 3.5 Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2)

Les réseaux ayant été posés en 2014, aucun programme de travaux de renouvellement n'est encore nécessaire.

### 3.6 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)

Aucun établissement industriel n'est raccordé à ce jour.

### 3.7 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Les réseaux ayant été posés en 2014, aucun programme de curage n'a été encore nécessaire.

### 3.8 Station d'épuration (step)

La station d'épuration est une installation équipée de biodisques dimensionnée pour 600 équivalents habitants.

Elle est équipée des ouvrages suivants :

- ✓ poste de relevage avec deux pompes,
- ✓ dégrilleur avec ensachage et dégraisseur avec stockage dans une cuve,
- ✓ boues activées sous forme de biodisques,
- ✓ bassin de stockage des boues,
- ✓ canal de comptage,
- ✓ poste de sortie,
- ✓ un local technique.

### 3.9 Bilans de fonctionnement de la step et du SATESE

Lors du passage du SATESE en novembre 2017, 63 habitations et locaux étaient raccordés sur les 76 attendus au vu des branchements en place.

L'entretien des ouvrages, postes de relevage et station n'amène pas de remarques de la part du SATESE sinon un problème du graissage automatique au niveau des biodisques et une discordance entre les volumes comptabilisés en entrée et ceux en sortie. Sinon l'entretien et le suivi de la station est déclaré bon (rapports en annexe 2).

### 3.10 Conformité des équipements et des performances de la step

- ✓ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions en application du CGCT au regard de la directive ERU (P 204.3)

Cet indicateur destiné aux installations de plus 2000 EH n'est pas appliqué pour cette commune.

- ✓ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies dans le décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)

Cet indicateur destiné aux installations de plus 2000 EH n'est pas appliqué pour cette commune.

- ✓ Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)

Les ouvrages d'assainissement de la commune doivent répondre aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'exploitation des ouvrages d'assainissements datant du 27 novembre 2013.

Le programme d'auto surveillance répond aux types et fréquences des mesures fixées par l'arrêté préfectoral :

| Paramètres              | Charges de référence Entrée | Concentrations Sortie | Suivi annuel  |
|-------------------------|-----------------------------|-----------------------|---------------|
| Débit                   | 90 m <sup>3</sup> /j        | -                     | Suivi continu |
| Débit moyen horaire     | 4.5 m <sup>3</sup> /h       | -                     | -             |
| Débit de pointe horaire | 13.5 m <sup>3</sup> /h      | -                     | -             |
| pH                      | -                           | -                     | 1             |
| DBO <sub>5</sub>        | 36 kg /j                    | 25 mg/l               | 1             |

|     |           |          |   |
|-----|-----------|----------|---|
| DCO | 72 kg /j  | 125 mg/l | 1 |
| MES | 54 kg /j  | 35 mg/l  | 1 |
| NTK | 7.8 kg /j | 30 mg/l  | 1 |
| NH4 | -         | -        | 1 |
| NO2 | -         | -        | 1 |
| NO3 | -         | -        | 1 |
| Pt  | 2.4 kg /j | 4 mg/l   | 1 |

Une mesure par an en entrée et en sortie est réalisée sur la base d'un échantillon moyen sur 24 h en vue de réaliser les mesures des paramètres du tableau en même que la mesure du débit horaire.

En parallèle, sont réalisés des prélèvements sur le milieu naturel en période d'étiage :

- ✓ deux fois par an, un point en amont et un autre en aval du rejet de la step avec pour analyses : pH, température, O2, DCO, DBO5, MES, NO2, NO3 et Pt,
- ✓ une fois tous les 2 ans, un IBGN et un IBD.

### 3.11 Boues issues des ouvrages d'épuration

- ✓ Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Les volumes de boues extraites pour l'année sont de 18 m<sup>3</sup>.

- ✓ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

100 % des boues extraites ont été évacuées vers le centre de compostage Labat à Aire-sur-Adour.

### 3.12 Qualité de service

- ✓ Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Ce taux est fonction du nombre d'indemnisations présentées par des tiers divisé par milliers d'habitants.

Pour cette année, aucune demande d'indemnisation n'a été déposée pour sinistres dans les locaux des tiers.

- ✓ Taux de réclamations (P258.1)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites reçues directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Pour cette année, aucune réclamation n'a été reçue.

## 4 COMMUNE DE CAUNA

### 4.1 Réseaux et ouvrages annexes

Les réseaux et ouvrages annexes se décomposent comme suit (plans des réseaux et de la station en annexe 3) :

- ✓ 2 km de réseaux de diamètre Ø 200,
- ✓ 45 regards de visite,
- ✓ un déversoir d'orage,
- ✓ une station d'épuration de 300 équivalents habitants.

### 4.2 Nombre d'abonnés et nombre d'habitants desservis (D201.0)

| Année                | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|----------------------|------|------|------|------|
| Nombre d'abonnements | 85   | 86   | 87   | 86   |

Sur ce nombre d'abonnés, 17 % sont mensualisés pour la redevance d'assainissement.

Comme tenu d'une moyenne de 2.2 personnes par habitations (sources INSEE 2015), la population desservie est estimée à 189 habitants. A ce nombre, est à ajouter la population non sédentaire que représentent une école, une salle des fêtes et les établissements publics recevant du public ainsi qu'un restaurant pouvant servir jusqu'à 100 couverts/jour, soit au total 300 EH.

### 4.3 Desserte et collecte des eaux usées

- ✓ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) :

Cet indicateur est basé sur le nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte par rapport au nombre potentiel d'abonnés de la zone d'assainissement collectif.

Au vu du zonage récent des parcelles desservies par l'assainissement collectif daté de novembre 2016 et après visite systématique des habitations du bourg, en fin d'année, le taux de desserte est de 100 %.

- ✓ Conformité de la collecte des effluents (P203.3) :

Cet indicateur destiné aux installations de plus 2000 EH n'est pas appliqué pour cette commune.

- ✓ Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3) :

| Informations                                                                                                       | Points maximum | Points obtenus |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>A - Éléments communs à tous les types de réseaux</b>                                                            |                |                |
| Identification sur plan et visite des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs                           | 20             | 20             |
| Évaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet | 10             | 10             |

|                                                                                                   |            |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Enquêtes de terrain sur les points de déversements et mise en œuvre de témoins de déversement     | 20         | 20         |
| Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet                           | 30         | 30         |
| Réalisation d'un rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration | 10         | 10         |
| Connaissance de la qualité du milieu récepteur                                                    | 10         | 10         |
| <b>B- Secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>                      |            |            |
| Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur                  | 10         | 10         |
| <b>C - Secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>                                        |            |            |
| Suivi de la pluviométrie                                                                          | 10         | 10         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                      | <b>120</b> | <b>120</b> |

#### 4.4 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2B)

Cet indice est basé sur la qualité des informations disponibles sur le réseau et son exploitation :

| Informations                                                                                                                | Points max. | Points obtenus |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------|
| <b>A - Plan des réseaux</b>                                                                                                 |             |                |
| Existence d'un plan des réseaux                                                                                             | 10          | 10             |
| Procédure de mise à jour du plan annuelle                                                                                   | 5           | 5              |
| <b>B- Inventaire des réseaux</b>                                                                                            |             |                |
| Inventaire des réseaux (linéaire, catégorie, pour 50 % diamètre et matériau)<br>Procédure de mise à jour plan et inventaire | 10          | 10             |
| Informations complètes (matériaux et diamètre) sur plus de 50 % des réseaux                                                 | 1 à 5       | 5              |
| Informations complètes (date de pose) sur plus de 50 % des réseaux                                                          | 0 à 15      | 15             |
| <b>C - Informations complémentaires et interventions sur le réseau</b>                                                      |             |                |
| Informations géographiques (altimétriques) sur au moins 50 % des réseaux                                                    | 10          | 10             |
| Informations géographiques (altimétriques) sur plus de 50 % des réseaux                                                     | 1 à 5       | 5              |
| Localisation et description des ouvrages annexes (postes, ...)                                                              | 10          | 10             |
| Inventaire actualisé annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages annexes                                | 10          | 10             |
| Inventaire des branchements                                                                                                 | 10          | 10             |
| Inventaire de toutes les interventions sur réseau (curage, interventions, ...)                                              | 10          | 10             |
| Programme d'investigations d'auscultation                                                                                   | 10          | 10             |
| Programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement                                                     | 10          | 10             |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                | <b>120</b>  | <b>120</b>     |

Une étude diagnostic sur toute la structure d'assainissement réalisée en 2015-16 a permis d'améliorer la note globale.

#### **4.5 Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2)**

L'étude diagnostic du réseau a permis d'établir un programme de renouvellement de réseau à partir de 2018 selon le montant des aides possibles des financeurs que sont le Département et l'Agence de l'eau Adour Garonne.

#### **4.6 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)**

Aucun établissement industriel n'est raccordé à ce jour. Seul un restaurant est raccordé sur le réseau (100 couverts/jour).

#### **4.7 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)**

L'étude diagnostic du réseau a mis en évidence les tronçons les plus vétustes avec de fortes dégradations des radiers et de nombreuses infiltrations/exfiltrations en fonction du niveau de la nappe locale, ces tronçons pouvant nécessiter des interventions d'urgence en cas d'encrassement. Ces collecteurs sont essentiellement situés sur la partie aval du réseau (quelques centaines de mètres) et au niveau d'un lotissement au nord du bourg (quelques dizaines de mètres).

#### **4.8 Station d'épuration (step)**

La station d'épuration est une installation de type boues activées dimensionnée pour 300 équivalents habitants.

Elle est équipée des ouvrages suivants :

- ✓ poste de relevage avec deux pompes,
- ✓ dégrilleur,
- ✓ boues activées dans une cuve semi-enterrée,
- ✓ un clarificateur,
- ✓ bassin de stockage des boues,
- ✓ un local technique.

#### **4.9 Bilans de fonctionnement de la step et du SATESE**

Des problèmes mécaniques et ponctuels dans le temps ont été résolus en cours d'année (roulement de pompe de poste d'entrée, courroies de compresseur, canalisation de recirculation des boues bouchée).

Des départs de boue sont constatés lors d'événements pluvieux particulièrement forts.

Les taux de boues dans le bassin sont régulièrement forts imposant un soutirage tous les trimestres.

Des modifications du traitement ont été demandées par le SATESE comme l'aspersion du clarificateur pour limiter la remontée de boues et une augmentation du temps d'aération du bassin pour réduire le taux d'ammonium.

Les rapports sont disponibles en annexe 4.

#### **4.10 Conformité des équipements et des performances de la step**

- ✓ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions en application du CGCT au regard de la directive ERU (P 204.3)

Cet indicateur destiné aux installations de plus 2000 EH n'est pas appliqué pour cette commune.

- ✓ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies dans le décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)

Cet indicateur destiné aux installations de plus 2000 EH n'est pas appliqué pour cette commune.

- ✓ Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)

Les rapports du SAT ESE n'amènent pas de remarques particulières sur les rejets de station. Cependant, du fait des entrées d'eaux claires météoriques et des infiltrations dans les réseaux, des départs de boue sont signalés suite aux pluies de fortes ampleurs.

#### **4.11 Boues issues des ouvrages d'épuration**

- ✓ Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Le volume annuel de boues extraites et revalorisées est de 18 m<sup>3</sup>.

- ✓ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

100 % des boues extraites ont été évacuées vers le centre de compostage Labat à Aire-sur-Adour.

#### **4.12 Qualité de service**

- ✓ Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Ce taux est fonction du nombre d'indemnisations présentées par des tiers divisé par milliers d'habitants.

Pour cette année, aucune demande d'indemnisation n'a été déposée pour sinistres dans les locaux des tiers.

- ✓ Taux de réclamations (P258.1)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites reçues directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Pour cette année, aucune réclamation n'a été reçue.

## 5 COMMUNE DE DOAZIT

### 5.1 Réseaux et ouvrages annexes

Les réseaux et ouvrages annexes se décomposent comme suit (plans des réseaux et de la station en annexe 5) :

- ✓ 3 km de réseaux de diamètre Ø 200,
- ✓ une station d'épuration de 200 équivalents habitants.

Le transfert des ouvrages, réseaux et station d'épuration, ayant été réalisé au 1<sup>er</sup> avril de l'année, une première reconnaissance des ouvrages a été effectuée au cours des premiers mois en vue de permettre son exploitation dans de bonnes conditions.

Pour ce faire, des travaux ont été menés sur la station comprenant l'amenée d'eau potable, le remplacement du portail d'entrée, l'installation d'un caillebotis sur le canal d'arrivée, la pose d'un cabanon pour le matériel, le renouvellement des plaques sur les regards de répartition, la remise en état des digues autour des bassins, aménagement du parking d'entrée, ...

En parallèle, sur le réseau, des visites ont été organisées pour dresser un premier état des lieux fonctionnel et structurel en vue de mettre en avant les problèmes d'écoulement ou autres. Aucune investigation complémentaire n'a été engagée à ce stade en attente de la programmation d'une étude diagnostic ultérieure de tous les ouvrages.

### 5.2 Nombre d'abonnés et nombre d'habitants desservis (D201.0)

| Année                | 2017 |
|----------------------|------|
| Nombre d'abonnements | 108  |

Sur ce nombre d'abonnés, 12 % sont mensualisés pour la redevance d'assainissement.

Comme tenu d'une moyenne de 2.2 personnes par habitations, la population desservie est estimée à 231 habitants. A ce nombre, est à ajouter la population non sédentaire que représentent deux écoles, une salle des fêtes et les établissements publics recevant du public.

### 5.3 Desserte et collecte des eaux usées

- ✓ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) :

Cet indicateur est basé sur le nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte par rapport au nombre potentiel d'abonnés de la zone d'assainissement collectif.

A défaut de zonage récent des parcelles desservies par l'assainissement collectif, mais après visite systématique des habitations du bourg, en fin d'année, le taux de desserte serait proche de 100 %. De nouveaux contrôles sont programmés en 2018 pour vérifier le bon raccordement de toutes les parcelles de la zone d'assainissement collectif.

- ✓ Conformité de la collecte des effluents (P203.3) :

Cet indicateur destiné aux installations de plus 2000 EH n'est pas appliqué pour cette commune.

- ✓ Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3):

| Informations                                                                                                       | Points max. | Points obtenus |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------|
| <b>A - Éléments communs à tous les types de réseaux</b>                                                            |             |                |
| Identification sur plan et visite des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs                           | 20          | 20             |
| Évaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet | 10          | 10             |
| Enquêtes de terrain sur les points de déversements et mise en œuvre de témoins de déversement                      | 20          | 0              |
| Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet                                            | 30          | 0              |
| Réalisation d'un rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration                  | 10          | 0              |
| Connaissance de la qualité du milieu récepteur                                                                     | 10          | 0              |
| <b>B- Secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>                                       |             |                |
| Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur                                   | 10          | 0              |
| <b>C - Secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>                                                         |             |                |
| Suivi de la pluviométrie                                                                                           | 10          | 0              |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                       | <b>120</b>  | <b>30</b>      |

La note totale reste basse du fait que le réseau et la station de 200 EH ne comportent pas d'ouvrages annexes sinon un bypass en tête de station et aucun comptage débitmétrique.

Les mesures réalisées par le SATESE sont des prélèvements ponctuels dont les résultats sont conformes à l'arrêté préfectoral.

#### 5.4 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2B)

Cet indice est basé sur la qualité des informations disponibles sur le réseau et son exploitation :

| Informations                                                                                                                | Points max. | Points obtenus |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------|
| <b>A - Plan des réseaux</b>                                                                                                 |             |                |
| Existence d'un plan des réseaux                                                                                             | 10          | 10             |
| Procédure de mise à jour du plan annuelle                                                                                   | 5           | 5              |
| <b>B- Inventaire des réseaux</b>                                                                                            |             |                |
| Inventaire des réseaux (linéaire, catégorie, pour 50 % diamètre et matériau)<br>Procédure de mise à jour plan et inventaire | 10          | 10             |
| Informations complètes (matériaux et diamètre) sur plus de 50 % des réseaux                                                 | 1 à 5       | 0              |
| Informations complètes (date de pose) sur plus de 50 % des réseaux                                                          | 0 à 15      | 0              |

| <b>C - Informations complémentaires et interventions sur le réseau</b>                       |            |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------|
| Informations géographiques (altimétriques) sur au moins 50 % des réseaux                     | 10         | 0         |
| Informations géographiques (altimétriques) sur plus de 50 % des réseaux                      | 1 à 5      | 0         |
| Localisation et description des ouvrages annexes (postes, ...)                               | 10         | 0         |
| Inventaire actualisé annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages annexes | 10         | 0         |
| Inventaire des branchements                                                                  | 10         | 10        |
| Inventaire de toutes les interventions sur réseau (curage, interventions, ...)               | 10         | 0         |
| Programme d'investigations d'auscultation                                                    | 10         | 0         |
| Programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement                      | 10         | 0         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                 | <b>120</b> | <b>35</b> |

La note totale basse s'explique par le fait que le réseau ne comporte pas d'ouvrages annexes et que seul un premier état des lieux fonctionnel et structurel des regards a été réalisé en attente de la programmation d'une étude diagnostic ultérieure.

## 5.5 Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2)

A défaut de diagnostic complet des ouvrages, aucuns travaux n'ont été engagés à ce jour.

## 5.6 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)

Aucun établissement industriel n'est raccordé à ce jour.

## 5.7 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

A ce jour, aucun secteur n'a été identifié avec des taux d'encrassement marqué sinon une amorce de réseau sur la route d'Amou (RD 21) mais ne collectant aucun effluent.

## 5.8 Station d'épuration (step)

La station d'épuration est une installation non électro mécanisée avec dégrillage en entrée et deux lagunes dimensionnées pour 200 équivalents habitants.

Le rejet se fait d'un fossé en eau rejoignant le ruisseau de la Gouaougue.

## 5.9 Bilans de fonctionnement de la step et du SATESE

Le fonctionnement de la station n'amène pas de remarques particulières de la part du SATESE dont le dernier rapport fait mention des travaux réalisés lors de la prise en main de la station et du très bon entretien de celle-ci (rapports en annexe 6).

### 5.10 Conformité des équipements et des performances de la step

- ✓ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions en application du CGCT au regard de la directive ERU (P 204.3)

Cet indicateur destiné aux installations de plus 2000 EH n'est pas appliqué pour cette commune.

- ✓ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies dans le décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)

Cet indicateur destiné aux installations de plus 2000 EH n'est pas appliqué pour cette commune.

- ✓ Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)

Les mesures réalisées par le SATESE sont des prélèvements ponctuels dont les résultats sont conformes à l'arrêté préfectoral.

### 5.11 Boues issues des ouvrages d'épuration

- ✓ Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Aucunes boues n'ont été extraits au cours de l'année.

- ✓ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Aucunes boues n'ont été extraits au cours de l'année.

### 5.12 Qualité de service

- ✓ Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Ce taux est fonction du nombre d'indemnisations présentées par des tiers divisé par milliers d'habitants.

Pour cette année, aucune demande d'indemnisation n'a été déposée pour sinistres dans les locaux des tiers.

- ✓ Taux de réclamations (P258.1)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites reçues directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Pour cette année, aucune réclamation n'a été reçue.

## 6 INDICATEURS FINANCIERS

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité par délibération du 6 décembre 2016.

### 6.1 Fixation des tarifs en vigueur

| Prestation                                   | Montant facturé (HT) |
|----------------------------------------------|----------------------|
| Frais d'accès au service                     | 25 €                 |
| Frais de résiliation au service              | 25 €                 |
| Forfait Branchement (0-5 m) hors lotissement | 1200 €               |
| Forfait branchement ml au-delà des 5 m       | 83 €                 |

Les taxes et redevances sont fixées par l'Agence de l'eau et le service est assujéti à la TVA.

### 6.2 Prix du service d'assainissement (D204.0)

Le prix du service comprend :

- ✓ une partie fixe par abonnement,
- ✓ une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire).

Les abonnements sont payables à terme échu semestriellement. Les volumes sont relevés semestriellement et les consommations sont payables au vu des relevés semestriels.

#### 6.2.1 Redevance pour modernisation des réseaux

Cette redevance est imposée par l'Agence de l'eau pour chaque mètre cube d'eau vendu et collecté dans un réseau d'assainissement collectif.

Cette redevance est donc perçue par le syndicat uniquement sur les communes disposant d'un assainissement collectif.

Sur le syndicat, six communes sont concernées : Aurice, Cauna, Dumes, Montaut, Sarraziet et Audignon.

Les communes de Dumes, Montaut et Sarraziet n'ont pas transféré au syndicat leurs ouvrages qui sont donc municipaux, mais le SIEAM assure la facturation pour ces trois communes.

Unique sur l'ensemble du syndicat, elle est reversée chaque année à l'agence de l'eau.

|                                                                          | 2014 | 2015  | 2016 | 2017  |
|--------------------------------------------------------------------------|------|-------|------|-------|
| Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€/m <sup>3</sup> ) | 0,23 | 0,235 | 0,24 | 0,245 |

## 6.2.2 Evolution du tarif de l'eau assainie

### 6.2.2.1 Communes d'Aurice et de Cauna

|                         | Désignation                       | 2017    |
|-------------------------|-----------------------------------|---------|
| Part de la collectivité | Part fixe (€ HT/an)               | 60,00   |
|                         | m3 (€ HT/m³)                      | 1,50    |
| Redevances et taxes     | Redevance modernisation (€ HT/m³) | 0,245   |
|                         | TVA                               | 10,00 % |

Pour la commune de Cauna, le transfert de la compétence assainissement s'est effectué en début d'année 2014. Les tarifs pratiqués ultérieurement sur cette commune étant inférieurs à ceux du SIEAM, le prix de l'eau assainie évoluera jusqu'en 2017 pour s'équilibrer avec ceux du syndicat.

### 6.2.2.2 Commune de Doazit

|                         | Désignation                       | 2017    |
|-------------------------|-----------------------------------|---------|
| Part de la collectivité | Part fixe (€ HT/an)               | 30,00   |
|                         | m3 (€ HT/m³)                      | 0,75    |
| Redevances et taxes     | Redevance modernisation (€ HT/m³) | 0,245   |
|                         | TVA                               | 10,00 % |

Pour la commune de Doazit, le transfert s'est effectué au 1er avril 2017. Du fait d'un écart important des tarifs par rapport à ceux appliqués sur le SIEAM, un lissage sur plusieurs années des tarifs a été validé en 2017 pour les abonnés de cette commune.

## 6.2.3 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0)

Une facture assainissement d'un ménage de référence (4 personnes) consommant 120 m³ par an se décompose comme suit sur les dernières années :

### 6.2.3.1 Commune d'Aurice et de Cauna (annexe 7)

| Données en euros                                       | 2017        |
|--------------------------------------------------------|-------------|
| Abonnement                                             | 60.00       |
| Part proportionnelle pour 120 m³                       | 180.00      |
| Redevance modernisation                                | 29.40       |
| TVA                                                    | 26.94       |
| Total (€ TTC)                                          | 296.34      |
| <b>Prix du m³ (€ TTC)<br/>sur la base de 120 m³/an</b> | <b>2.47</b> |

**6.2.3.2 Commune de Doazit (annexe 8)**

| Données en euros                                                             | 2017        |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Abonnement                                                                   | 30.00       |
| Part proportionnelle pour 120 m <sup>3</sup>                                 | 90.00       |
| Redevance modernisation                                                      | 29.40       |
| TVA                                                                          | 14.94       |
| Total (€ TTC)                                                                | 164.34      |
| <b>Prix du m<sup>3</sup> (€ TTC)<br/>sur la base de 120 m<sup>3</sup>/an</b> | <b>1.37</b> |

**6.3 Recettes d'exploitation**

|                                                | 2015         | 2016         | 2017         |
|------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Facturation du service d'assainissement</b> | 121 824.46 € | 120 252.59 € | 127 627.38 € |
| <b>Total</b>                                   | 121 824.46 € | 120 252.59 € | 127 627.38 € |

Le Montant des recettes est en augmentation, la commune de Doazit ayant transféré la compétence Assainissement au Syndicat des Eaux du Marseillon au 1<sup>er</sup> avril 2018.

Les montants du tableau totalisent les recettes liées à la facturation du service aux abonnés ainsi que les prestations assurées auprès des communes de Dumes, Montaut et Sarraziet pour la facturation des abonnés de ces trois mairies pour un montant de 94 986.38 €.

**6.3.1 Recettes d'exploitation concernant les prestations diverses offertes aux abonnés**

Ces recettes correspondent essentiellement à des branchements particuliers, soit un montant total de **3 126.91 € HT**.

**6.3.2 Recettes provenant de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) et SPIC (Participation au Service Public Industriel et Commercial)**

Aucune PFAC n'a été facturée en 2017.

**6.4 Etat de la dette**

|                                                               | 2015         | 2016         | 2017         |
|---------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Encours de la dette au 31 décembre                            | 287 000.00 € | 275 435.44 € | 263 615.06 € |
| Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice | 0            | 17 815.30 €  | 17 815.30 €  |
| dont en intérêts                                              | 0            | 6 250.74 €   | 5 994.92 €   |
| dont en capital                                               | 0            | 11 564.56 €  | 11 820.38 €  |

**6.5 Durée d'extinction de la dette (P256.2)**

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

|                                        | 2015 | 2016  | 2017 |
|----------------------------------------|------|-------|------|
| Durée d'extinction de la dette (année) | -    | 27.02 | (1)  |

(1) La durée d'extinction de la dette n'étant pas représentative pour l'année 2017 en raison de l'arrêt des comptes anticipé par rapport au 31 décembre, il peut être retenu la date d'extinction totale de la dette du 30/07/2035.

**6.6 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (P207.0)**

|                                                           | 2015 | 2016 | 2017 |
|-----------------------------------------------------------|------|------|------|
| Montant des abandons de créance (€ HT)                    | 0    | 0    | 0    |
| Montant des abandons de créance à caractère social (€ HT) | 0    | 0    | 0    |
| Versements à un fond de solidarité                        | 0    | 0    | 0    |

**6.7 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0)**

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

|                | 2014 | 2015  | 2016   | 2017 |
|----------------|------|-------|--------|------|
| Taux d'impayés | 0%   | 11.0% | 5.14 % | nc   |

Les données n'ont pas été communiquées pour l'année 2017 en raison de l'arrêt des comptes anticipé par rapport au 31 décembre.

**6.8 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire et des subventions**

| Objet des travaux              | Montant de travaux<br>(€ HT) | Subventions<br>accordées<br>(€ HT) |
|--------------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| <b>ASSAINISSEMENT AUDIGNON</b> |                              |                                    |
| Frais d'étude                  | 1 452.50 €                   |                                    |
| Frais d'étude (en Régie)       | 2 800.00 €                   |                                    |
| Travaux Régie (réseau)         | 101 522.00 €                 |                                    |
| Subvention Département         |                              | 4 125.00 €                         |
| Subvention Commune             |                              | 1 631.42 €                         |
| Subvention Commune (travaux)   |                              | 20 304.40 €                        |
| <b>ASSAINISSEMENT CAUNA</b>    |                              |                                    |
| Frais d'étude                  | 4 982.50 €                   |                                    |
| Frais d'étude (Régie)          | 2 000.00 €                   |                                    |
| Subvention Département         |                              | 6 087.64 €                         |
| Subvention Commune (zonage)    |                              | 2 190.13 €                         |

**6.9 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service**

|                            | 2015       | 2016        | 2017        |
|----------------------------|------------|-------------|-------------|
| Montant des amortissements | 3 145.87 € | 18 070.00 € | 47 505.00 € |

## 7 PRESENTATION TRAVAUX ET PRESTATIONS POUR 2017 - 2018

La commune d'Audignon a confié au syndicat les travaux d'implantation de réseaux de collecte et la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration programmés fin d'année 2017.

Les travaux sur les réseaux ont débuté en septembre 2017 pour une fin de chantier prévisionnelle au 1er semestre 2018.

Le montant des travaux réalisé en régie par le syndicat est de l'ordre de 220 000 € financé à hauteur de près de 50 % par le Département et l'Agence de l'eau.

La création de la station d'épuration est programmée au second semestre 2018 après réception de toutes les autorisations administratives.

Une étude diagnostic démarrée en 2015 réalisée sur la commune de Cauna en vue de renouveler la station d'épuration et de réhabiliter les réseaux unitaires en place s'est clôturée cette année avec l'établissement d'un programme de travaux.

En fonction des autorisations administratives et des aides financières du Département et de l'Agence de l'eau, les travaux de réhabilitation des réseaux de collecte et de création d'une nouvelle station d'épuration étaient programmés pour un démarrage fin d'année 2017.

Au vu de la suppression des aides de l'Agence de l'eau, les travaux ont été mis en attente les coûts restant à charge du syndicat et de la commune étant trop importants pour lancer ces opérations.

Opérations et montants engagés :

| Travaux régie assainissement subventionnés |                      |                     |
|--------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Communes                                   | Localisation travaux | Total € HT          |
| AUDIGNON                                   | Mairie               | 101 522.00 €        |
| Total                                      |                      | <b>101 522.00 €</b> |

| Etude assainissement |                     |                   |
|----------------------|---------------------|-------------------|
| Communes             |                     | Total € HT        |
| AUDIGNON             | Encadrement 7 jours | 2 800.00 €        |
| CAUNA                | Encadrement 5 jours | 2 000.00 €        |
| Total                |                     | <b>4 800.00 €</b> |

| Heures exploitation assainissement |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| Communes                           | Total € HT         |
| AURICE                             | 10 325.00 €        |
| CAUNA                              | 4 725.00 €         |
| DOAZIT                             | 1 400.00 €         |
| Total                              | <b>16 450.00 €</b> |

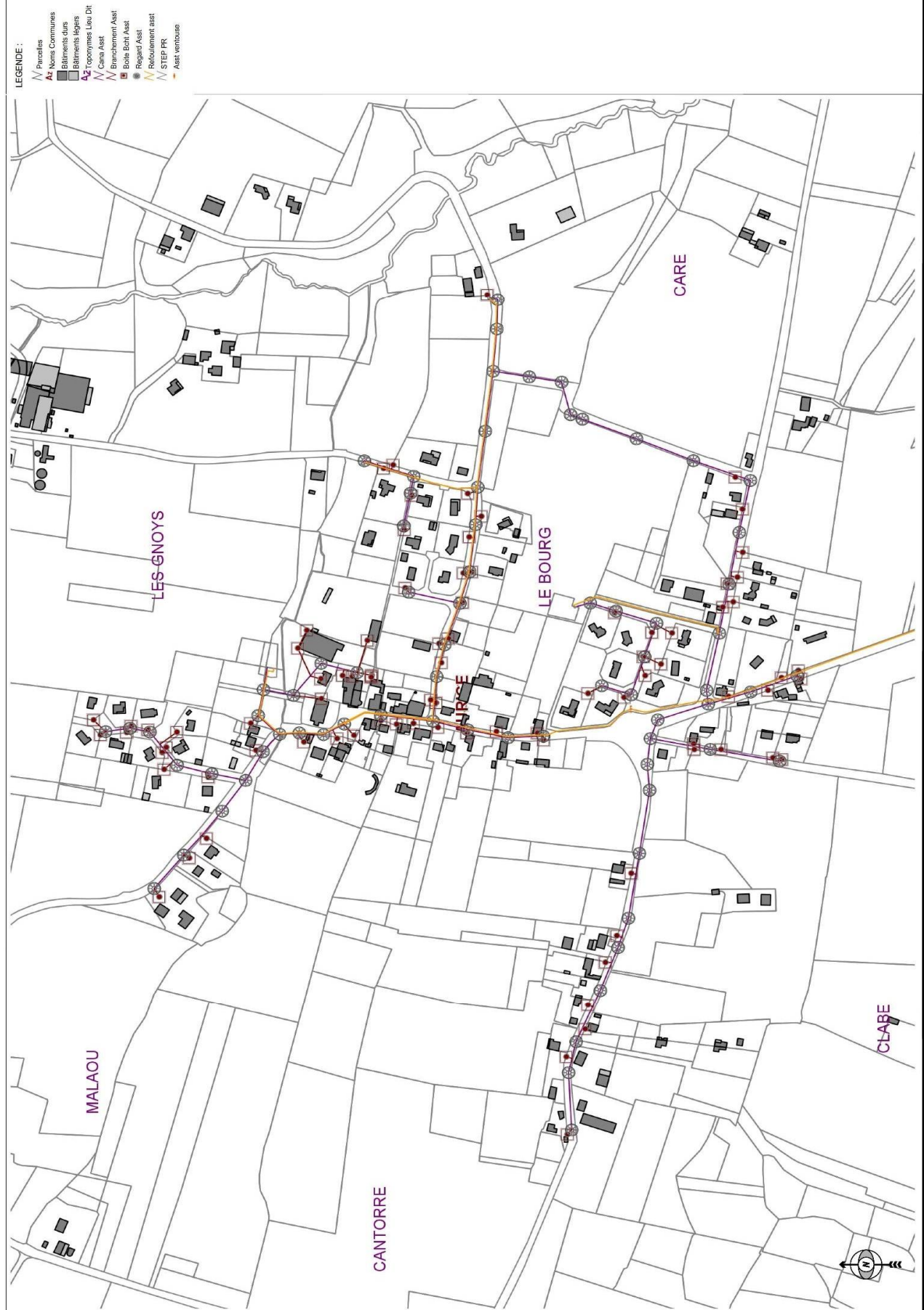


# **ANNEXES**



## **ANNEXE 1**

### **PLAN SYNOPTIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT D'AURICE**



## **ANNEXE 2**

### **RAPPORTS DU SATESE 2017 DE LA STATION D'EPURATION D'AURICE**



SERVICE d'ASSISTANCE TECHNIQUE aux EXPLOITANTS de STATIONS d'EPURATION

S.A.T.E.S.E.

Nom de la station : **AURICE**

**Mission d'assistance technique**

## **Rapport de visite avec analyses**

Du : 22/06/2017



### **Descriptif de la station d'épuration**

Commune d'implantation : Aurice  
Code national (SANDRE) : 0540020V001  
Date de mise en service de la station : juillet 2014  
Capacité constructeur : 600 EH (36 Kg DBO<sub>5</sub>)  
Débit nominal : 90 m<sup>3</sup>/j  
Date de l'arrêté préfectoral : 27/11/2013  
Niveau de rejet : Arrêté préfectoral du 27/11/2013

Maître d'ouvrage :  
Exploitant : SIEA du MARSEILLON  
Maître d'œuvre :  
Constructeur : M.S.E.

Type d'épuration : Disque biologique  
Filière eau : Prétraitements, Décanteur-digester,  
Disques biologiques

Type de réseau : Séparatif  
Industrie(s) raccordée(s) : Néant

Nom du milieu récepteur : Ruisseau le Bos

### **1 Conditions d'intervention**

Nom des personnes rencontrées : Monsieur FARTHOUAT (SIEA du Marseillon)  
Nom du ou des technicien(s) opérateur : Madame Catherine ETCHEVERRIA  
Heure de la visite : 10h30

Conditions météorologiques : Temps sec couvert

## 2 Compteurs sur la station d'épuration

### 2.1 Tableau des compteurs d'énergie :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 245 j

| Compteur | Index | kWh/j depuis le<br>20/10/2016 | kWh/j depuis le<br>19/05/2016<br>(#13mois) |
|----------|-------|-------------------------------|--------------------------------------------|
| Général  | 31290 | 36,2                          | 31,4                                       |

### 2.2 Tableau des compteurs horaires :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 245 j

| Compteur                | Index (h) | Temps moyen<br>journalier (h/j)<br>depuis le<br>20/10/2016 |
|-------------------------|-----------|------------------------------------------------------------|
| Eaux brutes pompe n°1   | 549       | 0,59                                                       |
| Eaux brutes pompe n°2   | 475       | 0,58                                                       |
| Eaux traitées pompe n°1 | 353       | 0,48                                                       |
| Eaux traitées pompe n°2 | 277       | 0,48                                                       |
| Dégrilleur              | 287       | 0,18                                                       |
| Biodisque               | 26186     | 23,99                                                      |
| Aspersion biodisque     | 2255      | 2,03                                                       |
| Désodorisation          | 7139      | 6,52                                                       |

### 2.3 Tableau des compteurs volumétriques :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 245 j

| Compteur                   | Index (m³) | Commentaires     |
|----------------------------|------------|------------------|
| Débitmètre sortie          | /          | Sonde à vérifier |
| Cpt eaux traitées (Sofrel) | 10060      |                  |

## 3 Résultats analytiques (prélèvement ponctuel)

| Paramètre                    | Unité                 | Concentration en<br>sortie |
|------------------------------|-----------------------|----------------------------|
| pH                           | unité pH              | 7,5                        |
| Conductivité                 | µS/cm                 | 1050                       |
| DCO                          | mg(O <sub>2</sub> )/L | 110                        |
| DBO <sub>5</sub>             | mg(O <sub>2</sub> )/L | 12                         |
| MES                          | mg/L                  | 25                         |
| NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> | mg(N)/L               | < 0,4                      |
| NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> | mg(N)/L               | 0,019                      |
| NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> | mg(N)/L               | 52                         |
| NK                           | mg(N)/L               | 3,7                        |
| NGL                          | mg(N)/L               | 55,72                      |
| P total                      | mg(P)/L               | 12,6                       |

#### 4 Évacuation des boues et sous-produits depuis le début d'année

Extraction de boues (m<sup>3</sup>): février 4 et avril 10.

Destination : centre de compostage Labat à Aire-sur-l'Adour.

Pas de refus de dégrillage évacués par le SICTOM du Marsan.

#### 5 Suivi du système d'assainissement

##### 5.1 Réseau de collecte

Les raccordements au réseau se poursuivent.

3 postes de relevage, non vus ce jour.

##### 5.2 Ouvrages de traitement

| SUIVI DU CAHIER D'EXPLOITATION |              |             |
|--------------------------------|--------------|-------------|
| TRES SATISFAISANT              | SATISFAISANT | INSUFFISANT |

| POSTE DE RELEVEMENT (Eaux brutes) |                   |                       |
|-----------------------------------|-------------------|-----------------------|
| Fonctionnement pompes             | Etat de l'ouvrage | Trop-plein            |
| Satisfaisant                      | Propre            | Vers PR eaux traitées |

| DECANTEUR - DIGESTEUR |        |              |                   |
|-----------------------|--------|--------------|-------------------|
| Flottants             | Odeurs | Fermentation | Etat de l'ouvrage |
| Quelques boues        | Non    | Non          | Bon               |

| DISQUES BIOLOGIQUES |                  |                 |                   |
|---------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| File                | Présence biofilm | Couleur biofilm | Etat de l'ouvrage |
| Unique              | Moyenne          | Marron          | Bon               |

| POSTE DE RELEVEMENT (Eaux traitées) |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| Fonctionnement pompes               | Etat de l'ouvrage |
| Satisfaisant                        | Propre            |

#### 6 Conclusions :

L'effluent brut semble peu chargé.

La recherche concernant les différences entre les débits entrant et sortant se poursuit ; il semblerait que le problème soit lié à la sonde de niveau en sortie ; une intervention de la société M.S.E. est prévue.

L'entretien du site est satisfaisant, une attention particulière est portée au niveau des disques biologiques et leur graissage ; un flexible d'eaux industrielles a été rajouté sur cet équipement pour le nettoyage régulier de la roue à godets.



SERVICE d'ASSISTANCE TECHNIQUE aux EXPLOITANTS de STATIONS d'EPURATION

**S.A.T.E.S.E.**

Nom de la station : AURICE

*Mission d'assistance technique*

## **Rapport de visite avec analyses**

Du : 08/11/2017

### **Descriptif de la station d'épuration**

Commune d'implantation : Aurice  
Code national (SANDRE) : 0540020V001  
Date de mise en service de la station : juillet 2014  
Capacité constructeur : 600 EH (36 Kg DBO<sub>5</sub>)  
Débit nominal : 90 m<sup>3</sup>/j  
Date de l'arrêté préfectoral : 27/11/2013  
Niveau de rejet : Arrêté préfectoral du 27/11/2013

Maître d'ouvrage :  
Exploitant : SIEA du MARSEILLON  
Maître d'œuvre :  
Constructeur : M.S.E.

Type d'épuration : Disque biologique  
Filière eau : Prétraitements, Décanteur-digesteur,  
Disques biologiques

Type de réseau : Séparatif  
Industrie(s) raccordée(s) : Néant

Nom du milieu récepteur : Ruisseau le Bos

### **1 Conditions d'intervention**

Nom des personnes rencontrées : Monsieur SEBIE (SIEA du Marseillon)  
Nom du ou des technicien(s) opérateur : Madame Catherine ETCHEVERRIA  
Heure de la visite : 15h

Conditions météorologiques : Pluie (9°C)

## 2 Compteurs sur la station d'épuration

### 2.1 Tableau des compteurs d'énergie :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 139 j

| Compteur | Index | kWh/j depuis le 22/06/2017 | kWh/j depuis le 20/10/2016 (#12mois) |
|----------|-------|----------------------------|--------------------------------------|
| Général  | 34786 | 25,2                       | 32,2                                 |

### 2.2 Tableau des compteurs horaires :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 139 j

| Compteur                | Index (h) | Temps moyen journalier (h/j) depuis le 22/06/2017 |
|-------------------------|-----------|---------------------------------------------------|
| Eaux brutes pompe n°1   | 632       | 0,60                                              |
| Eaux brutes pompe n°2   | 556       | 0,58                                              |
| Eaux traitées pompe n°1 | 431       | 0,56                                              |
| Eaux traitées pompe n°2 | 354       | 0,55                                              |
| Dégrilleur              | 311       | 0,17                                              |
| Biodisque               | 29524     | 24                                                |
| Aspersion biodisque     | 2538      | 2,04                                              |
| Désodorisation          | 8044      | 6,51                                              |

### 2.3 Tableau des compteurs volumétriques :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 139 j

| Compteur                   | Index (m³) | Volume moyen journalier (m³/j) depuis le 22/06/2017 |
|----------------------------|------------|-----------------------------------------------------|
| Débitmètre sortie          | 12394      | 16,8                                                |
| Cpt eaux traitées (Sofrel) | 12408      | 16,9                                                |

## 3 Résultats analytiques (prélèvement ponctuel)

| Paramètre    | Unité    | Concentration en sortie |
|--------------|----------|-------------------------|
| pH           | unité pH | 7,6                     |
| Conductivité | µS/cm    | 952                     |
| DCO          | mg(O2)/L | 95                      |
| DBO5         | mg(O2)/L | 10                      |
| MES          | mg/L     | 15                      |
| NH4+         | mg(N)/L  | < 0,4                   |
| NO2-         | mg(N)/L  | < 0,015                 |
| NO3-         | mg(N)/L  | 41                      |
| NK           | mg(N)/L  | 2,9                     |
| NGL          | mg(N)/L  | 43,9                    |
| P total      | mg(P)/L  | 12,1                    |

#### 4 Évacuation des boues et sous-produits depuis le début d'année

Extraction de boues (m³): février 4, avril 10 et juin 4.

Destination : centre de compostage Labat à Aire-sur-l'Adour.

Refus de dégrillage évacués par le SICTOM du Marsan : 20 kg en septembre.

#### 5 Suivi du système d'assainissement

##### 5.1 Réseau de collecte

Les raccordements au réseau se poursuivent : 63 raccordés / 76 prévus.

3 postes de relevage, vus ce jour :

Notre dame : barres anti-chute / pas de panier dégrilleur, ni de trop-plein / plaques sécurisées non clôturé / télé-surveillé / 2 pompes / sonde piézométrique (poires en secours) / propre (dernier hydrocurage le 03/02).

Plancon : barres anti-chute / pas de panier dégrilleur, ni de trop-plein / clôturé / télé-surveillé / 2 pompes / sonde piézométrique (poires en secours) / propre (dernier hydrocurage le 03/02).

Lotissement : barres anti-chute / panier dégrilleur / pas de trop-plein / clôturé / télé-surveillé / 2 pompes / poires de niveau / propre (dernier hydrocurage le 03/02).

##### 5.2 Ouvrages de traitement

| SUIVI DU CAHIER D'EXPLOITATION |              |             |
|--------------------------------|--------------|-------------|
| TRES SATISFAISANT              | SATISFAISANT | INSUFFISANT |

| POSTE DE RELEVEMENT (Eaux brutes) |                   |                       |
|-----------------------------------|-------------------|-----------------------|
| Fonctionnement pompes             | Etat de l'ouvrage | Trop-plein            |
| Satisfaisant                      | Propre            | Vers PR eaux traitées |

| DECANTEUR - DIGESTEUR |        |              |                   |
|-----------------------|--------|--------------|-------------------|
| Flottants             | Odeurs | Fermentation | Etat de l'ouvrage |
| Quelques boues        | Non    | Non          | Bon               |

| DISQUES BIOLOGIQUES |                  |                 |                   |
|---------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| File                | Présence biofilm | Couleur biofilm | Etat de l'ouvrage |
| Unique              | Moyenne          | Marron          | Bon               |

| POSTE DE RELEVEMENT (Eaux traitées) |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| Fonctionnement pompes               | Etat de l'ouvrage |
| Satisfaisant                        | Propre            |